

INQUIETANT !



S'il existe une commune de l'agglomération Chartreuse ou l'artificialisation des sols et le bétonnage bat son plein, **MédiaChartres** constate que **Luisant** est de très loin en pôle position. Après la bétonisation de la friche à l'emplacement de l'ancien **hypermarché Leclerc**, c'est à la **rue de la République** que les promotions immobilières rase tout sur leur passage, avec à la clé des constructions de type « **dortoirs** » !

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA RÉSIDENCE « RÉPUBLIQUE »

JEUDI 3 JUILLET 2025



https://actu.fr/centre-val-de-loire/luisant_28220/luisant-huit-ans-plus-tard-un-pas-de-plus-vers-la-transformation-de-la-friche-de-l-ancien-e-leclerc_50420300.html

- ***Le maire conclut : « l'ensemble du projet est financé sur des fonds privés », et les promesses restent dans les cartons, car seule la pharmacie à vue le jour en 2026 !***



Comme des sourciers ou chercheurs de truffes, pas un espace n'échappe aux chasseurs d'espaces potentiellement constructibles; ils reçoivent pour cela l'aide des services du cadastre de la mairie, la même qui validera par la suite les permis de : démolitions/de construire ou de transferts de ces derniers. Les permis de construire se vendent/s'échangent contre de juteux « **services et avantages** » surtout quand c'est une banque qui dirige les négociations (CQFD)



PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PC n° 028 220 24 00013 M01 délivré en date du 13 janvier 2020

Bénéficiaire :

SCDY CL Loire
14 boulevard République - 45 000 Orléans

Adresse du terrain :

2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 rue François Lejeune - 28000 Louarn

Nature des travaux :

Modification des volumes des bâtiments A, B et C (ajout d'un étage, modification des volumes, modification des volumes, modification de la typologie et de la répartition par type de logement).

Surface Dénolée :

971 m²

Surface de Plancher créé :

5 004 m²

Hauteurs des Constructions :

Hauteur du bâtiment : 14,55 m au faîtage / 15 m au R+5 (+10)

Superficie du terrain :

4 500 m²

Le dossier peut être consulté à la Mairie :

Mairie de Louarn, 101 avenue Maurice Maerouff - 28 000 Louarn ou sur demande écrite.

Droit de recours :

Le droit de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (article R600-1 du Code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être porté à l'expiration de la période de la décision ou du rétablissement du permis ou de la décision prise sur la décision préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R600-1 du Code de l'urbanisme).

Architecte :

Archer / Architecture Pascale Orléans - 3 rue de la Gare 28000 Paris



Transfert d'Autorisation de Travaux

AT n° 028 220 24 00008 T01 délivré en date du 03 novembre 2025

Bénéficiaire :

CLASSE CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE
14 boulevard République - 45 000 Orléans

Adresse du terrain :

2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 rue François Lejeune - 28000 Louarn

Nature des travaux :

Transfert d'autorisation de travaux pour la construction d'une pharmacie avec 4 places de stationnement.

Surface Dénolée :

971 m²

Surface de Plancher créé :

2 504 m²

Hauteurs des Constructions :

Hauteur du bâtiment : 14,55 m au faîtage / 15 m au R+5 (+10)

Superficie du terrain :

4 500 m²

Le dossier peut être consulté à la Mairie :

Mairie de Louarn, 101 avenue Maurice Maerouff - 28 000 Louarn ou sur demande écrite.

Droit de recours :

Le droit de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (article R600-1 du Code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être porté à l'expiration de la période de la décision ou du rétablissement du permis ou de la décision prise sur la décision préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R600-1 du Code de l'urbanisme).

Architecte :

Archer / Architecture Pascale Orléans - 3 rue de la Gare 28000 Paris

Alors que la **CRC** ([Chambre Régionale des Comptes](#)) préconisait à **Luisant** dans un récent rapport, de rectifier le nombre d'investissements et de ramener au plus vite les comptes de la commune à l'équilibre, il semble que le maire et ses adjoints (y compris les membres de l'opposition, qui ont montré plus de réactions, à une certaine époque ?) restent sourds et imperturbables dans les projets « **contestables** » et « **contestés** », qui défigurent une commune qui a longtemps été considérée comme le petit « *Neuilly Chartrain* » .

<https://france3-regions.franceinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/faveurs-et-manque-de-transparence-un-rapport-pointe-les-erremments-de-la-gestion-publique-a-luisant-2640488.html>

<https://www.magcentre.fr/239099-luisant-28-le-maire-mis-en-cause-pour-sa-communication/>

Des « affaires » encore passées sous les radars, et grâce à qui ?

D'autres questions se posent, la baisse des habitants (**sources INSEE**) et les taux d'intérêts d'emprunts qui atteignent des records, alors par quels tours de magie, les promoteurs et les banques (désormais les mêmes) envisagent de rapides retours sur investissements ?

https://actu.fr/societe/des-credits-a-7-5-comment-la-hausse-de-s-taux-de-la-dette-francaise-impacte-durement-notre-vie-quotidienne_64953328.html

Pour préserver l'avenir, il a été voté des lois au Parlement « **ZAN** » (21/08/2021) pour endiguer le phénomène galopant de l'*artificialisation* **des** **sols** : <https://www.vie-publique.fr/rapport/268416-zero-artificialisation-nette-quels-leviers-pour-protger-les-sols>

<https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>

Ce qui semblait et sonne toujours comme une évidence pour une très large majorité, n'est pas (du tout) du goût d'autres, qui ont convaincu le Sénat (grâce à l'utilisation des lobbyistes résidents et à demeure) : <https://www.publicsenat.fr/actualites/parlementaire/zan-le-senat-vote-lassouplissement-de-la-loi-sur-lartificialisation-des-sols>

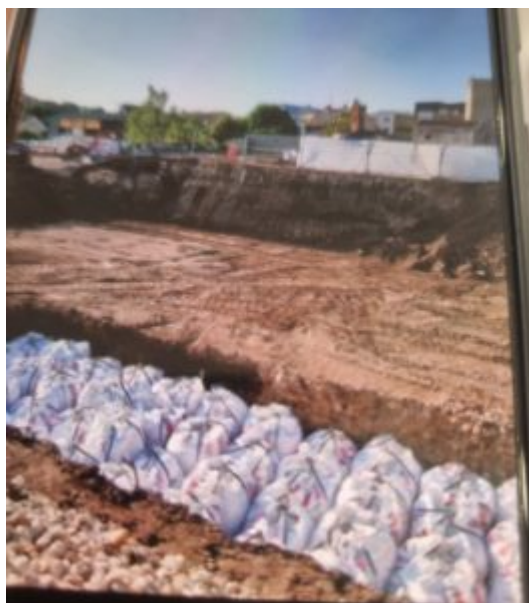
Ceci, pour prouver que rien n'est jamais gravé dans le marbre, les lois ne sont pour beaucoup qu'éphémères et peuvent disparaître ou être aménagées, aussi vite qu'elles ont apparues ! (*Selon les besoins de chacun*).

Il est vrai que le maire de **Luisant** a été à « bonne école » avec pour maître et exemple, *l'ancien maire de Chartres et président d'agglomération, les défauts s'apprendraient-ils plus vite que la probité ?* [...]

Des photos qui en rappellent d'autres et qui inquiètent, souvenez-vous.

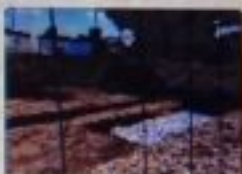
(Il demeure **bien sûr**, que les suites judiciaires de ses « affaires » sont à ce jour... inconnues du public) ?

Hier :



URBANISME

E De l'amiante stocké sur le chantier de l'ancienne caserne de pompiers à Chartres : pas d'autorisation de la préfecture, la mairie stoppe le chantier



Aujourd'hui : (par les mêmes sociétés) !





– Nous sommes en période d'Halloween, alors...

Peut-être un début d'explication ?



Que va-t-il se passer maintenant, la Préfecture va-t-elle réagir, le tribunal administratif, les associations écologiques, le quotidien local et autres médias, la justice (Procureur), toutes les instances et autorités concernées aussi. Où allons-nous assister à un nouveau tour de « magie » de dissimulation ?

Une chose est certaine, ce n'est pas la mairie qui fera interrompre le chantier, comme ce fut le cas Blv Foch (Chartres).

A SUIVRE !

Avenue de la République :





Les réunions (COP) et autres, les grands discours, les résolutions (la main sur le cœur) etc ne valent plus rien face à l'urbanisation tentaculaire et linéaire, au poids des enjeux financiers et aux enrichissements personnels.



Pour **MédiaChartres**, une chose est définitivement acquise, plus **PERSONNE** ne pourra se défausser en prétextant ne pas avoir été informé.

Sylvie Muller, Clara Hirsch, Joël Drouin



LE PLUS : *Vous avez des informations, vous souhaitez témoigner... Contacter nous :*

<https://mediachartres.fr/pour-nous-contacter/>